

HMG FINANCE

L. HAUVETTE †
R. MICHELIN
M. GIRAULT

D. HAUVETTE-RAUX
J. GOATLY

Paris, le 20.12.2023

AVIS AUX PORTEURS DU FCP MARKUS OPTIMAL PATRIMOINE (Part R : FR0011613009 ; Part I : FR0011612993 ; Part S : FR0013079225)

HMG FINANCE, Société de gestion du **FCP MARKUS OPTIMAL PATRIMOINE**, attire votre attention sur l'absence d'introduction de mécanisme de Gates sur ce FCP.

A ce titre, conformément à l'Instruction AMF-DOC-2011-19, l'avertissement suivant, visant à mettre en garde les investisseurs sur le risque accru de suspension totale des souscriptions et des rachats en cas de circonstances exceptionnelles, est inséré au sein du prospectus à la rubrique « Modalités de souscription et de rachat » :

« En cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPCVM à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur cet OPCVM. »

Cette modification, qui ne fait pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des Marchés Financiers, entre en vigueur à compter du **29 décembre 2023** et n'implique aucune démarche spécifique de votre part.

Les documents réglementaires du FCP sont disponibles, sur simple demande auprès de la société de gestion : HMG FINANCE, 2 rue de la Bourse - 75002 PARIS, Mail : hmgfinance@hmgfinance.com, et sur son site internet www.hmgfinance.com que nous vous invitons à consulter.

Dans le prolongement de cette opération, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller habituel qui se tient à votre disposition pour tout complément d'information et vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du prospectus et du document d'informations clés (DIC) du FCP dans lequel vous investissez ou allez investir.